

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE JEUDI 13 FÉVRIER 2020, À 19 HEURES AU CENTRE PLEIN AIR.**

Après avis de convocation dûment signifié à chacun des membres, sont présents et forment quorum, sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

La conseillère Annie Lévesque, de même que les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin et Dial Lepage.

Est absent : Le conseiller Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**2020-02-13-01      Ouverture de la séance**

**2020-02-13-02      Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont eu copie de l'avis de convocation dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QU'il ne peut y avoir d'autres sujets à débattre que celui annoncé dans l'avis de convocation, tous les membres n'étant pas présents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du Règlement numéro 476-20
4. Adoption du Règlement numéro 477-20
5. Adoption du Règlement numéro 478-20
6. Période de questions
7. Levée de la séance

**2020-02-13-03      Adoption du Règlement numéro 476-20**

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement numéro 476-20, ayant fait l'objet du 2<sup>e</sup> projet de Règlement numéro 476-20, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon, soit adopté sans changement.

Ce Règlement est disponible au bureau de la municipalité de Saint-Siméon pour fin de consultation.

**2020-02-13-04      Adoption du Règlement numéro 477-20**

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement numéro 477-20, ayant fait l'objet du 2<sup>e</sup> projet de Règlement numéro 477-20, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon, soit adopté sans changement.

Ce Règlement est disponible au bureau de la municipalité de Saint-Siméon pour fin de consultation.

**2020-02-13-05      Adoption du Règlement numéro 478-20**

Il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement numéro 478-20, ayant fait l'objet du 2<sup>e</sup> projet de Règlement numéro 478-20, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon, soit adopté sans changement.

Ce Règlement est disponible au bureau de la municipalité de Saint-Siméon pour fin de consultation.

**2020-02-13-06      Période de questions**

Aucune question.

**2020-02-13-07      Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Annie Lévesque propose la levée de la séance, il est 19 h 15.

---

Denis Gauthier  
Maire

---

Nathalie Arsenault  
Directrice générale